

Imagerie : l'Uncam et la FNMR concluent un accord de maîtrise des dépenses de 207,1 millions € sur trois ans

PARIS, 26 avril 2018 (APMnews) - L'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) et la Fédération nationale des médecins radiologues (FNMR) ont annoncé jeudi dans des communiqués distincts la conclusion d'un accord visant à maîtriser les dépenses d'imagerie en économisant 207,1 millions € entre 2018 et 2020.

Cet accord intervient quelques semaines après le tollé provoqué par les propositions de réduction des tarifs d'imagerie formulées par l'Uncam dans le cadre de la commission des équipements matériels lourds d'imagerie médicale (Cemlim), qui ne sont par ailleurs pas remises en cause, précise-t-on à la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam).

Les mesures négociées entre l'Uncam et la FNMR "s'appliqueront de 2018 à 2020, avec un objectif de maîtrise des dépenses sur l'ensemble des actes d'imagerie à hauteur de 207,1 millions € sur trois ans. Pour les actes réalisés par les seuls radiologues, les économies prévues s'élèveront à 167,2 millions €", explique l'assurance maladie.

L'accord, qui s'appuie notamment sur une démarche de "pertinence des soins", "prendra la forme d'un avenant conventionnel et d'une modification de la liste des actes et prestations (LAP) remboursables".

Il "vise à réduire les actes non indiqués", comme le recours à l'imagerie en phase aiguë de lombalgie commune, et à "encourager un usage plus mesuré des produits de contraste", tout en favorisant le recours à leurs versions génériques.

Selon la FNMR, les économies prévues proviennent à 60 % de la pertinence des actes et à 40 % de l'adaptation et d'une nouvelle hiérarchisation de certains actes.

Elle se réjouit par ailleurs d'avoir obtenu le retour du modificateur Z, supprimé en avril 2017, et qui permettait aux seuls radiologues de majorer certains actes de 21,8 %.

Pour elle, "cet accord est un premier pas vers la suppression" de l'article de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2017 qui autorise l'Uncam à procéder de manière unilatérale à la révision des tarifs d'imagerie après consultation de la profession.

La FNMR indique ainsi qu'en cas de succès du plan de maîtrise, cette disposition, unanimement décriée par les médecins libéraux, sera supprimée dans le PLFSS pour 2021. "Ce premier pas doit encore être confirmé par une lettre d'engagement du gouvernement", précise la FNMR.

Un groupe de travail conjoint à l'assurance maladie et aux médecins libéraux doit être mis en place "pour préciser les actions les plus adaptées au service de la pertinence des actes et du suivi de leur mise en œuvre", indique l'Uncam.

Un accord "gagnant" pour la FNMR

Pour la FNMR, il s'agit d'un accord "gagnant pour les patients qui bénéficieront des examens les plus pertinents et de délais de rendez-vous réduits", "pour les radiologues, avec la fin de la spirale des baisses tarifaires" et "gagnant pour l'assurance maladie avec des économies basées sur la maîtrise médicalisée".

Dans un communiqué diffusé jeudi, la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) s'est félicitée de cet accord, notant qu'avec la suppression annoncée de l'article 99 de la LFSS pour 2017, "un minimum de conditions nécessaires à l'ouverture du débat sur le retour de la CSMF dans la convention sont réunies".

Joint par APMnews jeudi, le Dr Eric Gremillet, président du Syndicat national de la médecine nucléaire (SNMN), s'est réjoui de cet accord pour ses confrères radiologues, estimant qu'il constituait un signe favorable pour la reprise de discussions constructives avec l'assurance maladie.

Il voit d'un bon œil la perspective de la suppression de la Cemlim, mais reste dans l'expectative sur la négociation conventionnelle qui doit intervenir d'ici fin avril, à moins d'une décision imposée par l'Uncam d'ici fin mai.

En 2017, en application d'une disposition ad hoc prévue par l'article 99, l'Uncam avait annoncé des baisses de tarifs et de forfaits d'imagerie médicale conduisant à une économie de 49,9 millions €, faute d'avoir pu conclure en 2016 d'accord triennal négocié avec les radiologues, comme en 2007, 2010 et 2013.